



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 130/2023
SÉANCE N° 6 DU 2 OCTOBRE 2023

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE – LIAISON ROUTIÈRE RD900-RD31 SUR LES COMMUNES DE SAINT-BERTHEVIN ET CHANGÉ

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort (à partir de 18 h 23), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 27 et jusqu'à 19 h 56), Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 18 h 23), Christine Droguet, Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier (jusqu'à 20 h 15), Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière (jusqu'à 19 h 56), Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 15), Julien Brocaïl (à partir de 18 h 16), Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 19 h 02), Éric Morand (jusqu'à 21 h 25), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 56), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard (à partir de 18 h 54).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Pierre Besançon.

Étaient représentés

Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Gwénaël Poisson, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à François Berrou, Patrice Morin a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 23), Kamel Oghi a donné pouvoir à Catherine Roy, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 19 h 15), Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christian Lefort.

Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 4 octobre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE – LIAISON ROUTIÈRE RD900-RD31 SUR LES COMMUNES DE SAINT-BERTHEVIN ET CHANGÉ

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant que le Conseil départemental assure la maîtrise d'ouvrage pour la création de la liaison routière entre la RD900/RD31 sur les communes de Saint-Berthevin et Changé,

Que Laval Agglomération a donné son accord sur le partage financier (50 % Conseil départemental, 50 % Laval Agglomération),

Qu'une convention actant le versement d'un fonds de concours par Laval Agglomération à hauteur de 50 % du montant total estimé des acquisitions foncières et des études préalables avant la déclaration d'utilité publique,

Qu'un avenant n° 1 est passé sur l'année 2019 correspondant aux acquisitions foncières et aux études préalables,

Que l'avenant n° 2 présenté a pour objet d'actualiser les coûts des dépenses, réévalués à 990 000 € TTC,

Que Laval Agglomération a déjà versé la somme de 428 000 € TTC au Conseil départemental et dispose de crédit suffisant pour payer le solde,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis de la commission "mobilités durables",

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention relative au versement d'un fonds de concours par Laval Agglomération au Conseil départemental de la Mayenne pour les travaux de la liaison routière RD900/RD31 lié à l'actualisation des coûts des dépenses

Article 2

Laval Agglomération s'engage à verser la somme de 67 000 € TTC.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, quinze conseillers communautaires s'étant abstenus (Loïc Broussey, Jean-Louis Deulofeu, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Guy Toquet, Vincent Paillard, Éric Morand, Dominique Gallacier, Samia Sultani, Didier Pillon et Marie-Cécile Clavreul) et un conseiller communautaire ayant voté contre (Mickaël Marquet).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231002-S06-CC-130-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Mise en ligne : 09-10-23